



## Mairie de BULLION

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

Séance du 9 novembre 2021  
Convocation du 5 novembre 2021  
Conseillers municipaux en exercice : 19  
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 19

L'an deux mil vingt et un, le neuf novembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du Conseil

#### Présents

Monsieur Bruno BLONDEAU, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Eric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Sophie COULARDEAU, Madame Catherine GABANELLE, Madame Fabienne HOFFMANN, Madame Danièle LANGLOIS, Monsieur Patrick LE MOIGNE, Monsieur Michaël LE SAULNIER, Madame Hélène LEMAIRE, Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Monsieur Dominique PIERROT, Madame Céline THOMAS, Madame Giulia VALENTE

#### Représentés

Monsieur Patrick BOUCHER par Madame Fabienne HOFFMANN (Monsieur Patrick BOUCHER est rentré en séance à 21h09)

Madame Patricia FREMAUX par Monsieur Xavier CARIS

Madame GABANELLE Catherine par Monsieur Albert COLLARD

Monsieur JONQUERES Nicolas par Madame Céline THOMAS

Monsieur Thierry MARCHAL par Monsieur Eric CHABANNE

#### Absents :

A été désigné secrétaire de séance : Madame Céline THOMAS

\*\*\*

#### 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 Octobre 2021

##### Enfance

2. Plan éducatif territorial 2021-2024 (PEDT)
3. Projet éducatif du Centre de Loisirs

##### Intercommunalité

4. Convention de mise à disposition de matériel photographique par Rambouillet Territoires afin de lutter contre les dépôts illégaux de déchets

##### Ressources humaines

5. Avenant de prolongation de convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales

#### 6. Points d'information

- Décisions du Maire
- les 400 ans de Bullion
- Antenne Free
- Arceaux à vélo
- Logements Séqens
- Vidéoprotection- autorisation préfectorale
- ...

## 7. Questions diverses (20 min).

\*\*\*

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2021**

Après lecture du PV, Monsieur Albert COLLARD indique que Monsieur Boucher souhaite que soit modifié le paragraphe suivant

« Monsieur Michaël LE SAULNIER s'insurge contre ce système, car à la basse le regroupement en communauté de communes à pour but de mutualiser certains domaines et permettre aux communes membres de faire des gains. C'est une vaste fumisterie, et c'est désagréable de voter cette décision. « Monsieur Patrick BOUCHER » Ça ressemble à du chantage, on est pris en otage. »

Monsieur Eric CHABANNE indique les modifications suivantes :

- page 15, point Avancement des Travaux : 3<sup>ème</sup> paragraphe, ce n'est pas Orange mais Sobeca qui doit mettre en place les tampons.
- page 16, 3<sup>ème</sup> ligne : il faut remplacer : « les travaux devraient avoir lieu en octobre et la RD149 sera interdite à la circulation... » par « les travaux **devaient** avoir lieu en octobre **avec** la RD149 interdite à la circulation... »

Sans autre demande, le procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Plan éducatif territorial 2021-2024 (PEDT)**

**Monsieur Patrick BOUCHER entre en séance à 21h09**

La loi prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).

Celui-ci a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives. Il s'associe aux projets d'école.

Le PEDT approuvé en 2018 pour une durée de 3 ans prenant fin en 2021, il convient d'établir et d'approuver un nouveau projet pour les années 2021 à 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21,

Vu le code de l'Education, notamment les articles L. 551-1 et D. 521-12,

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu le décret n°2013-77n du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu le PEDT 2021-2024 annexé à la présente délibération,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :**

**APPROUVE** le renouvellement du projet éducatif territorial (PEDT) pour la période 2021-2024 de la commune de Bullion annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce PEDT, la convention relative à la mise en place d'un PEDT et tout document y afférent.

### **3. Projet éducatif du Centre de loisirs**

Monsieur le Maire indique que chaque commune est tenue de rédiger un projet éducatif municipal parallèlement au projet pédagogique présenté par les responsables de l'animation de ces activités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Projet Educatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils collectifs de mineurs,

Considérant que ces objectifs sont formulés à partir des finalités, des valeurs, des choix liés à l'analyse des besoins du territoire, que souhaite promouvoir l'organisateur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à**

**ADOPTE** le projet éducatif du centre de loisirs pour la période 2021-2025 annexé à la présente délibération.

### **4. Convention de mise à disposition de matériel photographique par Rambouillet Territoires afin de lutter contre les dépôts illégaux de déchets**

Dans le cadre de ses démarches de développement durable, Rambouillet Territoire mène des actions de gestion et de valorisation des déchets.

A ce titre, comme les communes membres, Rambouillet Territoire a la volonté d'améliorer la prévention et la lutte contre les dépôts illégaux de déchets.

C'est pourquoi, elle s'est dotée d'appareils photographiques à déclenchement automatique, qu'elle met à disposition des communes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention entre Rambouillet territoires et la commune de Bullion ayant pour objet le prêt de matériel photographique,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :**

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de matériel photographique par Rambouillet Territoires afin de lutter contre les dépôts illégaux de déchets,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent.

## **5. Avenant de prolongation de la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales**

Monsieur le Maire rappelle :

**Le comité médical** est une instance consultative obligatoirement consultée sur les sujets suivants :

- Prolongation d'un congé de maladie ordinaire (CMO) au-delà de 6 mois consécutifs,
- Attribution et renouvellement d'un congé de longue maladie (CLM), d'un congé de grave maladie, ou d'un congé de longue durée (CLD),
- Réintégration après 12 mois consécutifs de CMO ou à la fin d'un CLM, d'un congé de grave maladie ou d'un CLD,
- Aménagement des conditions de travail d'un fonctionnaire après congé de maladie (ou disponibilité d'office),
- Mise en disponibilité d'office pour raison de santé et son renouvellement,
- Reclassement d'un fonctionnaire dans un autre emploi à la suite d'une modification de son état physique.

Il comprend deux médecins généralistes et un médecin spécialiste de l'affection pour laquelle l'avis du comité est demandé.

**La commission de réforme** est une instance consultative médicale et paritaire. Elle rend des avis sur les situations des fonctionnaires en lien avec le risque professionnel (maladie professionnelle, accident de service et accident de trajet) et la retraite pour invalidité.

Le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la grande couronne d'Ile-de-France assure le secrétariat de ces deux instances médicales pour les collectivités territoriales et établissements affiliés, tels que la commune de Bullion.

Si le fonctionnement du secrétariat est à la charge financière du CIG, l'employeur doit supporter la rémunération des médecins membres de ces deux instances, ainsi que le coût des expertises diligentées.

Le paiement de ces honoraires et autres frais peut être assuré par le CIG, dans le cadre d'une convention. La commune a donc en janvier 2019 passé une convention avec le CIG. L'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 annonce le remplacement du comité médical et de la commission de réforme par une instance médicale unique dénommée « le conseil médical » ; en 2022.

Aussi, dans l'attente de la publication du décret d'application et la mise en place de la nouvelle instance, nous devons signer un avenant de prolongation de la convention en cours.

VU le projet d'avenant n° 1 portant prolongation de la convention 2019-46 ci-annexé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 proposé par le CIG portant prolongation de la convention n° 2019-46 relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical et des expertises médicales,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent.

## 6. Points d'information

### - Décisions du Maire

28/09/2021	Non préemption	426	RUE DES VALENTINS
01/10/2021	Non préemption	38	CITEDE LA CLAIRIERE
15/10/2021	Non préemption	32	Rue du lavoir (B 916/B917)
16/10/2021	Non préemption	32	Rue du lavoir (B914)
19/10/2021	Non préemption	7	CRS DU MARRONNIER
29/10/2021	Non préemption	163	ALL DU BOIS FLEURI
19/10/21	RH	Résiliation accord cadre CIG (PLURELYA) à titre conservatoire	
04/11/2021	Finances	Tarifs vente sapin CLB	

### - Les 400 ans de Bullion :

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Michaël LE SAULNIER qui expose le programme du 17 décembre :

- 10 h inauguration par les enfants de la plaque « Liberté, Egalité, Fraternité » avec remise d'un chèque cadeau Intersport aux 3 enfants qui ont gagné le concours ;

Madame Isabelle MARGOT-JACQ explique que lors de l'établissement du passeport du civisme, on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas la devise Républicaine d'inscrite sur le bâtiment de la mairie. Un jeu concours a été lancé dans le journal communal de septembre. Seul 3 jeunes ont répondu.

- 11h00 - photos de groupe et photos des enfants prises par un Drone

- 13h45 – jeu de piste organisé par les Amis de Bullion

- 16h15 – Goûter ouvert à tous

-17 h00 – Inauguration de la devise Républicaine et de la plaque commémorative des Maires de la commune en présence de Monsieur LARCHER, président du Sénat et de Monsieur GOURLAN, président de Rambouillet Territoires.

- 18h00 – Spectacle son et lumière et pyrotechnie, Place de l'église.

- 19h00 - Vin chaud et Thé

- 19h30- Dîner aux Carneaux Le prix du repas tout compris est de 25€ par personne (15€ pour les enfants de plus de 6 ans). Le choix des animations pendant le dîner est en cours.

Les détails sont encore à peaufiner dont la mise en place d'un fil rouge avec la boîte à souvenir qui sera scellée et ouverte dans 10 ans.

Monsieur Patrick BOUCHER fait remarquer qu'il y a 400 ans nous n'étions plus au Moyen Age mais à la Renaissance. Monsieur Michaël LE SAULNIER confirme et précise d'ailleurs que le dîner proposé est plus dans l'esprit Renaissance que Moyen Age.

Monsieur Patrick BOUCHER souhaite connaître le coût global de cette manifestation. Monsieur LE SAULNIER indique que le spectacle coûte 5000€, que pour le dîner seules les boissons seront prises en charge par la commune. Monsieur le Maire ajoute que le budget total n'est pas encore défini car il reste des postes à chiffrer comme le nettoyage et chauffage de la salle, sachant que le choix de la salle se fera en fonction du nombre de participants.

Concernant la troupe du spectacle, Chateaufort les hébergera gratuitement. Nous avons fait en sorte de réduire les coûts au maximum : Le jeu de piste est gratuit, les animations pendant le dîner sont gratuites...

Monsieur Michaël LE SAULNIER précise que l'organisation d'un tel évènement représente normalement une dépense entre 30 000 et 40 000€ mais nous serons plus aux alentours des 10 000€.

Madame Sophie COULARDEAU demande si la commune est assurée pour la manifestation et notamment pour le dîner qui se déroulera à la ferme des Carneaux. Monsieur le Maire lui répond que la commune est assurée pour toutes ses manifestations sur le domaine public mais également dans une propriété privée.

Monsieur Albert COLLARD regrette le prix du spectacle. Avec 5000€ la commune pourrait facilement organiser 4 ou 5 évènements sur une année.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des 400 de Bullions et qu'il est important de marquer le coup.

Monsieur Michaël LE SAULNIER est surpris de la remarque de Monsieur Albert COLLARD, qui aurait pu soulever ce point en commission évènement. Monsieur Michaël LE SAULNIER rappelle qu'il y aura besoin de volontaire pour aider à la mise en œuvre des festivités, quelques jours avant, le jour J et aussi après pour le rangement.

En parlant de la Ferme des Carneaux, Madame Fabienne HOFFMANN demande si la mairie a des informations sur sa vente. Monsieur le Maire n'a pas plus d'information qu'auparavant. Une personne s'est portée candidate pour acquérir la totalité de la propriété et on attend l'avis de la SAFER.

#### **- Antenne Free :**

Eric CHABANNE rappelle à l'assemblée qu'en début d'année 2021, une convention a été signée avec FREE pour permettre l'installation d'une antenne d'émission sur le château d'eau de Longchêne. Nous avons reçu le 21 octobre le dossier d'information pour l'installation de l'antenne FREE sur l'ancien pylône Bouygues Télécom puisque Bouygues Télécom émet maintenant sur la même antenne que SFR. L'Antenne FREE émettra sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600 MHz pour contribuer à la couverture en internet haut et très haut débit en 3G, 4G et 5G. Le délai pour l'installation de l'antenne-relais est de 18 à 24 mois. L'antenne devrait être posée et opérationnelle en juin 2022. Au niveau du visuel sur le château d'eau, il n'y aura pas de différence par rapport à aujourd'hui.

Concernant le champ électromagnétique émis par l'antenne, Free mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires imposée par le décret n°2002-775 du 3 mai 2002.

Dans le dossier, sont présentés les plans de l'existant et le plan du projet. Toutefois, si les antennes Orange sont indiquées sur le plan, celles de SFR n'apparaissent pas. Ce dossier est à la disposition des habitants, il est annexé au Procès-verbal du présent conseil municipal.

#### **- Arceaux à Vélo**

Monsieur Michaël LE SAULNIER annonce que les 22 arceaux à Vélo ont été reçus pour un coût TTC de 4 118.40 € et une subvention du PNR de 40%.

Ils devront être installés devant la mairie, la salle Paragot, la Boulangerie, la Chapelle Saint Anne, les Framboisines, l'église, le Lavoir des Valentins.

La prochaine commission décidera du nombre d'arceaux et des emplacements exacts par site.

#### **- Logements Ségens**

Monsieur le Maire fait le point sur les logements sociaux gérés par Ségens sur la commune.

Il y avait 15 logements à attribuer sur la commune. Nous avons présenté 11 personnes dont 3 qui n'étaient pas de la commune et 8 familles bullionnaises. Il y a eu 4 logements accordés à la Chataigneraie (1T4, 2T1 et 1T2). Les autres candidats se sont vus refuser un logement soit à cause de leur revenu insuffisant soit car la proposition ne leur convenait pas (logement à l'étage pour une personne qui souhaitait un rez-de-chaussée, ou logement trop petit pour une autre personne.) Il reste 2 logements à attribuer (1T3 et 1T2) à Longchêne. La location est gérée par Séquens, Giulia envoie les demandes de logement que nous recevons en mairie.

Nous avons un logement communal qui sera libéré prochainement. Deux candidatures sont à étudier en CCAS selon les nouvelles règles définies par Rambouillet Territoire (CIAS) avec une grille de notation. Monsieur Albert COLLARD indique que la commune n'a pas obligation de suivre cette procédure. Monsieur le Maire explique que l'application de la méthode d'attribution définie par le CIAS permet plus d'impartialité dans le choix des locataires. De plus, Jenny a participé aux ateliers de création de cette procédure qui a ensuite été validée par les Maires. Monsieur Albert COLLARD indique que la commune a la possibilité d'ajouter des critères comme par exemple « être déjà habitant de Bullion ». Monsieur le maire réplique que ce critère existe déjà dans la grille de notation (Intégration sociale).

Monsieur Dominique PIERROT précise que le logement communal nouvellement vacant à la Chataigneraie sera remis en état avant d'être reloué.

#### **- Vidéoprotection**

Monsieur Eric CHABANNE rappelle qu'au mois de mai le conseil municipal a décidé la mise en place d'un système de vidéosurveillance. Le dossier a été envoyé mi-mai en préfecture pour obtenir l'autorisation préfectorale d'installation de cet équipement. Normalement notre dossier aurait dû être présenté en commission en juin mais il n'a été présenté que le 13 septembre. Nous avons reçu le 4 novembre l'arrêté préfectoral n° 782021092200006 du 22/09/2021, nous autorisant à installer et à exploiter un système de vidéo surveillance sur le territoire communal pour une durée de 5 ans. Au-delà des 5 ans, il faut pour conserver cette autorisation déposer un dossier de renouvellement 4 mois avant la date de fin des 5 ans. Mais si nous souhaitons faire une extension du système, il faudra faire une nouvelle demande. Ce sera le cas pour nous, étant donné que nous avons pour projet d'installer également des vidéos de surveillance dans les hameaux.

L'arrêté rappelle que le système considéré répond aux finalités prévues par la loi à savoir : la sécurité des personnes, prévention des atteintes aux biens, protection des bâtiments, prévention d'actes terroristes et prévention du trafic de stupéfiants.

L'arrêté précise également les règles d'installation et d'exploitation :

- Les propriétés avoisinantes doivent être hors champ de vision des caméras. Leur vision devra être floutée ou masquée ;
- Le public devra être informé par ~~information du public par~~ une signalétique appropriée ;
- Les enregistrements seront détruits dans un délai de 30 jours ;
- Un registre mentionnant les enregistrements réalisés ainsi que la date de destruction, devra être tenu ;
- L'accès à la salle de visionnage devra être interdite aux personnes non habilitées ;
- Le droit d'accès par les habitants aux informations enregistrées qui les concernent.

Avec cette autorisation préfectorale, nous pouvons passer à la phase de consultation des entreprises. Le dernier point à voir est le coût de l'exploitation du réseau qui permet de relier les caméras au centre de stockage et visionnage. Orange et TDF se positionnent par rapport au déploiement de la fibre.

Monsieur le Maire précise que Madame la Sous-préfète nous a informés de l'attribution de la DETR à hauteur de 30% du montant du projet et nous avons également un accord de principe pour la subvention régionale à hauteur de 35%. Dès la réception de l'accord écrit de ces 2 subventions, nous lancerons les consultations d'AMO.

Monsieur Bruno BLONDEAU demande si cela arrive que l'autorisation préfectorale ne soit pas renouvelée au bout de 5 ans.

Monsieur Eric CHABANNE répond qu'il y a des règles à respecter notamment pour le visionnage des images. Il y a donc des conditions nécessaires pour pouvoir conserver son habilitation.

#### **Forêt de Ronqueux :**

Monsieur Eric CHABANNE rappelle qu'une coupe de bois le long de la RD 149 va être réalisée dès que l'exploitant aura obtenu les autorisations nécessaires. Mais aux dernières nouvelles, l'ONF n'a pas encore donné le permis d'exploitation à l'entreprise en charge des travaux. Nous n'avons donc aucune date d'intervention pour le moment. Par contre, contrairement à ce qui était indiqué en octobre, et au regard des contraintes fortes qu'engendre la fermeture à la circulation de la RD 149, les travaux devraient se faire en circulation alternée.

#### **Travaux rue de Noncienne**

Les travaux avancent doucement. La première phase est pratiquement terminée. Les tampons au-dessus des chambres Orange ne sont pas tous mis en place. Ces tampons sont récupérés chez - Orange pour être certifiés avant leur mise en place. La mise sous tension du réseau sera faite par ENEDIS le 24 novembre.

L'entreprise Ceviller commencera les travaux en janvier 2022 sur la partie traitement des eaux pluviales (mise en place des caniveaux, des puisards...)

#### **LABEL PROTECTION DES OCEANS – 2020-2026**

Monsieur Michaël LE SAULNIER annonce que la commune de Bullion a reçu le Label de Protection des Océans en récompense de ses nombreux efforts dans la préservation de l'eau. Ainsi, nous sommes la première commune de France hors littoral à recevoir ce label. Pourtant il faut savoir que 80% des polluants retrouvés dans les mers proviennent des eaux des champs, des rivières... Toutes les eaux étant connectées.

Sur les pratiques proposées par le label, nous en utilisons déjà une majorité :

- Politique de lutte intensive contre les mégots et le recyclage de ceux-ci via TchaoMegot.
- Politique de réduction des déchets.
- Protection et aménagement de ses zones humides.
- Un budget dédié aux mobilités actives de 30 euros par an et par habitants.
- Installation d'arceaux vélos sur tous les lieux névralgiques de la commune.
- Les producteurs locaux favorisés dans nos commandes municipales.
- Un projet de cantine scolaire intercommunale.
- Une politique zéro pesticide.
- une lutte renforcée contre les dépôts sauvages de déchets en partenariat avec Rambouillet Territoires, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et Trash Spotter.
- Installation de fontaine à eau dans les espaces publics, dans tous les bâtiments communaux et distribution de gourde réutilisable pour tous les enfants, élus et personnel municipal de la commune.

Madame Anne Beaugé, Navigatrice, est la marraine de ce programme. Nous prévoyons une soirée débat en sa présence en Mars 2022.

-

#### **Point AGENDA**

Monsieur le Maire rappelle les différentes dates de novembre à retenir

- Le 11 novembre : cérémonie du souvenir. De nouveau cette année, un départ en procession se fera de la place de la mairie jusqu'au monument aux morts. Les jeunes sapeurs-pompiers seront présents. 16 enfants de la commune se sont déjà inscrits pour participer et déposer une rose comme les années précédentes. La cérémonie se terminera par le pot de l'amitié à la salle Paragot, avec accès sous condition du pass sanitaire.

- Le 13 novembre : Fête de la pomme organisée par la caisse des écoles. Les personnes qui le souhaitent peuvent amener des pommes le samedi matin salle Paragot.

- Le 19 novembre : Soirée hommage à Brassens à 20h30 à la salle Paragot avec un artiste bullionnais Christian Tridon.

- Le 24 novembre : Conférence proposée dans le cadre de la semaine Européenne de réduction des déchets par l'ADEME à 20h30 à la Salle Paragot.

Programme de cette soirée : - Présentation par la commune de Bullion

- projection du film condensé « A plastic Ocean » de Graig Leeson

- l'impact de nos déchets et les actions prioritaires présenté par Sylvain Mounier fondateur de l'Ecolobus

- le Zéro déchet au quotidien présenté par Emmanuelle Tempé-Lefront du groupe Zéro déchet région de Rambouillet

- Présentation de l'application participative Trash Spotter par Helen Gilbson et Patrice Clot fondateur de Trach Spotter.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrick BOUCHER souhaite avoir des précisions sur la protection du calvaire situé route des Yvelines à Moutiers, étant donné la vente d'un terrain à bâtir et son accès attenant à la croix. Monsieur le Maire indique que la conservation de la croix et de ses abords a été longuement étudiée lors du dépôt du dossier de demande de division du terrain concomitant. Monsieur le Maire a ainsi pris des renseignements auprès du Conseil Départemental, de Monsieur Picard, du notaire, de l'ONF, de la commission d'urbanisme... afin de voir quelles étaient les possibilités pour la commune de préserver la croix. La servitude de passage existante ne concerne qu'un droit de passage octroyé à Mme la Marquise de Crussol et ne permet pas d'imposer une limitation de propriété sous couvert de protection du calvaire.

Aussi, le premier plan de division proposé par le Géomètre, l'accès au lot se faisait par une allée située à 2 mètres de la croix. Après discussion, il a été convenu de déplacer l'accès pour préserver un maximum le calvaire. De plus, la construction d'un portail et mur de clôture sera à un minimum de 10 mètres par rapport à la croix. Pour protéger l'aspect paysager, des dalles en gazon seront installées. (Voir le plan et le Cub annexés)

Monsieur Patrick BOUCHER souhaite que le stationnement sur cet endroit soit interdit. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit de propriétés privées et que la mairie ne peut intervenir que pour aider les propriétaires à trouver des solutions pour limiter le stationnement.

Lors de la révision du PLU, la croix sera inscrite en tant que monument remarquable pour permettre sa préservation effective.

Madame Fabienne HOFFMANN souhaite rappeler que normalement les comptes rendus des commissions doivent être transférés à tous les conseiller municipaux (à l'exception de ceux de la commission d'urbanisme).

Monsieur Albert COLLARD trouve que les camions qui traversent la commune vont de plus en plus vite. Il demande si la gendarmerie ne pourrait pas être sollicitée pour effectuer des contrôles. Monsieur le maire répond qu'il contactera de nouveau la gendarmerie pour convenir de contrôles routiers. Madame Hélène LEMAIRE indique qu'elle a vu les gendarmes faire un contrôle de vitesse ce lundi vers 8h00 /8h30 sur la route de Cernay.

Monsieur Eric CHABANNE précise que c'est la brigade de Rambouillet qui a la compétence pour effectuer les contrôles de vitesse. Il indique qu'à Moutiers il y a de plus en plus de riverains qui se plaignent de la vitesse excessive des véhicules.

Monsieur Albert COLLARD souhaite savoir quand le département a-t-il prévu de finir le marquage de la rue de Guette. Monsieur Eric CHABANNE indique que le département est en train d'effectuer une étude concernant l'aménagement de la rue de Guette. C'est pourquoi les marquages n'ont pas encore été réalisés.

Monsieur Albert COLLARD souhaite savoir si un référent incivilité a été désigné au sein de la gendarmerie. Monsieur le Maire a eu récemment des contacts avec le nouveau commandant de la Brigade de Saint Arnoult qui doit prendre attache auprès de la Brigade de Versailles à ce sujet.

Monsieur Albert COLLARD souhaite indiquer son étonnement par rapport au départ précipité des gens du voyage. Monsieur le Maire précise qu'ils ne sont restés sur le parking de la mairie qu'une seule nuit. Ils sont ensuite partis sur Dourdan. Monsieur le Maire avait déposé, le jour même, une plainte pour stationnement illégal et pour effraction puisqu'ils ont cassés le cadenas de la barrière pour pouvoir rentrer.

Monsieur Albert COLLARD souhaite faire remarquer que Monsieur Thierry MARCHAL donne un pouvoir pour les séances mais qu'il n'est jamais présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h54.

\*\*\*

Dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux :

- 7 décembre
- 11 janvier 2001